

Mutuelles communales : deux cas d'école en Isère

L'engouement des communes pour le déploiement d'offres de mutuelles destinées à leurs administrés est en forte augmentation ces dernières années. Sur quels critères les élus s'appuient-ils pour proposer à leurs concitoyens ce type de couverture ? Réponses à travers deux cas d'école, à Poisat et à Montalieu-Vercieu.

Par Véronique Magnin

« **L'**instauration d'une mutuelle communale à Poisat a été motivée par une volonté d'étendre les coopérations intercommunales déjà en place », explique Ludovic Bustos, maire de Poisat. Pour cela, la municipalité a fait le choix d'un partenariat avec les communes d'Eybens et de Bresson, dans le cadre d'un contrat territorial global. Restait alors le choix de l'organisme gestionnaire. « Cela s'est fait après une consultation, sans appel d'offres formel, rapporte l'édile. Ensuite, après évaluation de trois propositions, c'est la mutuelle Entrenous qui a été sélectionnée. » Sur quels critères ? « Pour sa dimension humaine, son expertise et aussi un socle de près de 40 000 adhérents », précise Ludovic Bustos.

Une solution accessible

Mais ce n'est pas tout. « Son principal atout réside dans l'absence de critères d'exclusion liés à l'état de santé, permettant ainsi à tous, quelle que soit sa condition médicale, de bénéficier d'une couverture adaptée », tient à souligner l' élu. Ses autres avantages ? Des tarifs ajustables en fonction des tranches d'âge et une flexibilité d'adhésion. « C'est une solution accessible à l'ensemble de la population », observe le maire de Poisat, dont les services proposent des rendez-vous en mairie pour constituer des dossiers personnalisés. Cela étant, « le projet est encore récent et il est trop tôt pour évaluer son impact exact, mais l'intérêt croissant des citoyens pour ce service laisse présager un succès. La municipalité espère pérenniser cette initiative, avec l'objectif de garantir un meilleur accès aux soins pour tous », conclut Ludovic Bustos.



Première réunion publique d'information sur la mutuelle communale « Entrenous », choisie par la commune de Montalieu-Vercieu, le 29 mai dernier.

La réponse à une forte demande locale

À Montalieu-Vercieu, c'est également la mutuelle Entrenous qui a été choisie. « Elle a été lancée en juin 2024, en réponse à une forte demande locale », raconte Monique Thévenot, deuxième adjointe chargée des affaires sociales. Quels sont les critères qui l'ont emporté ? « Le lien social et l'absence de but lucratif, indique l'adjointe. Il y avait aussi les permanences hebdomadaires permettant un contact très apprécié par les personnes âgées, souvent rebutées par les démarches en ligne ». Autre avantage, la mutuelle communale ne force pas les habitants à en changer si la différence de prix est insignifiante. « Toutefois, des écarts pouvant atteindre 30 à 40 euros par mois sont possibles, ce qui motive certaines adhésions », expose Monique Thévenot.

Des adhérents qui sont en majorité retraités

Qui peut en bénéficier ? Les habitants de la commune ou les personnes travaillant sur place, sauf celles qui ont

une mutuelle obligatoire. La procédure est simple : les habitants prennent rendez-vous par mail ou par téléphone, puis se rendent aux permanences. « À ce jour, environ 52 personnes ont consulté la mutuelle, aboutissant à 20 adhésions, mais il y a plusieurs devis en cours », se félicite l'élue. Quant au profil des adhérents, « ce sont majoritairement des retraités », explique-t-elle. Cela dit, la municipalité ne subventionne pas la mutuelle, mais lui fait confiance pour maintenir des tarifs compétitifs. Les adhérents peuvent ajuster leur contrat en fonction de leurs besoins de santé. « Cette initiative est une action sociale importante pour les habitants, surtout pour ceux avec de faibles revenus ou sans couverture complémentaire », résume Monique Thévenot.

« Nous espérons pérenniser cette initiative pour garantir un meilleur accès aux soins pour tous. »